

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3265

23 décembre 2013

### SOMMAIRE

Aabar Trading S.à r.l. ....	156695	LRI Invest S.A. ....	156693
Ametos SICAV ....	156690	Minerfer S.A. ....	156715
Benodec ....	156675	Multiadvisor Sicav ....	156683
BKDV Soparfi S.A. ....	156681	Nico BACKES S.à.r.l. ....	156690
Blackrock Strategic Funds ....	156675	NPB SICAV ....	156684
Boss Concept IPC Sicav ....	156687	Nyl S.A. ....	156687
BZ Fine Funds ....	156676	PAJM2 S.A. ....	156691
Cominsider S.A. ....	156674	Parker Hannifin Europe S.à r.l. ....	156691
Consortium International d'Investissements Economiques S.A. ....	156674	Pelvis S. à r.l. ....	156691
D.B.C. ....	156677	Pro Fonds (Lux) ....	156684
DJE Lux Sicav ....	156689	ProLogis Romania S.à r.l. ....	156691
Eurocrystal International S.A. ....	156685	ProLogis Services S.à r.l. ....	156720
Exklusiv Portfolio SICAV ....	156689	PVV SICAV ....	156685
Fonds Direkt Sicav ....	156688	Rawi S.A. ....	156682
FondsSelector SMR Sicav ....	156679	Rep International S.à r.l. ....	156720
Goldman Sachs Structured Investments SICAV ....	156683	Revetas Holding LX 1 S.à r.l. ....	156699
G&P Invest Sicav ....	156680	Signalétique S.A. ....	156679
Hitech Futur Car Center SA ....	156674	Silverlake SICAV ....	156677
Indian Investment Company ....	156678	Sofrinex Holding S.A. ....	156715
Invest 2000 S.A. ....	156686	Sotha ....	156686
Janes ....	156681	Varenne S.A. ....	156709
Kempen International Funds ....	156680	Varenne S.à r.l. ....	156709
Lacuna ....	156682	Vers l'Avenir S.à.r.l. ....	156691
LB Immo Invest LUX S.à r.l. ....	156692	Westland S.A. - SPF ....	156691
Lineheart City s.à r.l. ....	156690	Zidcard ....	156720
		Zoë S.à r.l. ....	156720

**Consortium International d'Investissements Economiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.355.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**qui se tiendra exceptionnellement le *31 décembre 2013* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Notification du report de l'approbation des comptes annuels au 30 juin 2013
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013177427/795/17.

**Cominsider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.138.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**qui se tiendra le *02 janvier 2014* à 10h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Décharge au Conseil d'Administration pour la convocation de l'assemblée générale annuelle à une autre date que la date statutaire;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les exercices 2009, 2010, 2011 et 2012;
3. Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012, affectation des résultats;
4. Délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013171208/1017/19.

**Hitech Futur Car Center SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.259.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**Qui se tiendra au siège social, en date du *9 janvier 2014* à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013178932/1004/18.

**Benodec, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.979.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra devant notaire à l'adresse du siège social, le *17 janvier 2014*, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières (SOPARFI).
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:  
 "La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.  
 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.  
 Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.  
 Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."
3. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:  
 "Il existe une société anonyme sous la dénomination de BENODEC."
4. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:  
 "La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013178415/534/32.

**Blackrock Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.481.

Dear Shareholder,

Due to a lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 20 November 2013 was not able to validly decide on its agenda. Thus, the shareholders of the Company are convened to attend a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company (the "Reconvened Meeting") to be held on *24 January 2014*, at 11.30 am CET at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of considering and voting upon the agenda below.

*Agenda:*

1. To amend articles 3, 16, 21 and 30 to replace the reference to the law of 20 December 2002 by a reference to the law of 17 December 2010.
2. To amend article 8 in order to permit the Company to compulsorily redeem shareholders in case the Company could suffer not only a pecuniary, but, generally, a material disadvantage by allowing such shareholders to hold the Company's shares.
3. To amend article 11 to allow for ballot papers to be sent or faxed to such address or fax number as indicated by the Company in the relevant convening notices.
4. To amend article 14 such that the quorum requirement for directors meetings no longer takes into account the residency status of individual directors. <sup>1</sup>
5. To amend article 16 to (i) replace all references to directive 85/611/EEC by references to directive 2009/65/EC, (ii) replace the reference to Directive 78/660/EEC (1) by a reference to article 1 of Directive 2013/34/EU, (iii) limit the investments of any one Fund into other UCITS or UCIs to 10% of such Fund's net assets, except if otherwise

provided for in the Company's prospectus, (iv) provide that a Fund of the Company may invest into other Funds of the Company and (v) provide that the Company may create feeder funds.

6. To amend article 22 to add two suspension events to those listed, namely to provide for a possible suspension in case of a merger and in case the net asset value calculation is suspended at the level of the master fund should the Company launch feeder funds in the future.
7. To amend article 28 to reflect the provisions on mergers of the law of 17 December 2010 and to permit cross-border mergers as well as to delete the provisions relating to mergers with contractual type funds.
8. To decide miscellaneous amendments to articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 and 30 to harmonise the terminology used throughout these articles of incorporation and to delete any outdated or redundant information.
9. To decide to restate the articles of incorporation of the Company and to decide that the restated articles of the Company be solely drafted in English and be not followed by a French translation.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the shares represented and voting. Resolutions shall be passed without a presence quorum.

A draft of the restated articles showing the contemplated changes will be available for inspection at the Reconvened Meeting and at the registered office of the Company.

<sup>1</sup> This will not result in any change as to how board meetings are conducted in practice and will not alter quorum requirements or tax residency requirements. The provisions which are no longer contained in the articles, will continue to be contained in BlackRock's code of conduct for board of directors' meetings.

#### *Voting Arrangements*

In order to vote at the Reconvened Meeting:

1. The holders of Registered Shares may be present in person or:
  - (a) represented by a duly appointed proxy; or
  - (b) vote by means of a ballot paper ("formulaire") in accordance with the procedures set out in Article 11 of the Company's Articles of Association.
2. Shareholders who cannot attend the Reconvened Meeting in person are invited to:
  - (a) send a duly completed and signed proxy form to the Transfer Agent of the Company to arrive no later than midnight CET on 23 January 2014; or
  - (b) deliver or send by fax a duly completed and signed ballot paper to the Transfer Agent of the Company (Fax No: +352 342010 4227) to arrive no later than 5.00 p.m. CET, Luxembourg time, on 23 January 2014.
3. Proxy forms for registered shareholders can be obtained from the registered office of the Company. A person appointed proxy need not be a holder of Shares in the Company.
4. A pro forma ballot paper can be downloaded from: <http://www.blackrock.co.uk/intermediaries/library>.
5. Lodging of a proxy form or ballot vote will not prevent a shareholder from attending the Reconvened Meeting and voting in person if he decides to do so.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013178416/755/62.

### **BZ Fine Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.402.

Die Aktionäre des BZ Fine Funds werden hiermit zu einer

#### AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 11.45 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

#### *Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 2 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite

Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der BZ Fine Funds (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013178604/755/31.

**Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Die Aktionäre der Silverlake SICAV in Liquidation werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 14. Januar 2014, um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Zwischenbericht des Liquidators für den Zeitraum vom 1. September 2012 bis zum 31. August 2013

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Silverlake SICAV in Liquidation (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4506 oder unter E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Luxembourg, im Dezember 2013.

Der Liquidator.

Référence de publication: 2013179313/755/22.

**D.B.C., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra devant notaire à l'adresse du siège social, le 17 janvier 2014, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières (SOPARFI).
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

3. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de D.B.C. ."

4. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

5. Modification de l'article 5 des statuts comme suit

"Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.499.755,82 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-deux cents) représenté par 6.050 (six mille cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013178661/534/40.

**Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.263.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of Indian Investment Company (the "Company") held on 18 December 2013 could not validly deliberate and vote on the proposed agenda due to a lack of quorum required. The Shareholders are convened to assist to the

**RECONVENED EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

(the "Meeting") to be held at the registered office of the Company on 27 January 2014 at 11:30 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. To resolve on the liquidation of the Fund;
2. To appoint KPMG Luxembourg S.à.r.l., represented by Mr Zia Hossen, as liquidator and to determine the liquidator's powers and remuneration.

There is no quorum required for this Meeting to validly deliberate and vote on the liquidation of the Company. Resolution 1 will be passed by a majority of two thirds of the votes cast at the Meeting, whereas resolution 2 only requires the consent of a simple majority of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company. Proxies received for the Extraordinary General Meeting on 18 December 2013 will be kept and remain valid for this Meeting unless they are expressly revoked.

If you intend attending the Meeting, please inform the Board of Directors of the Company by mail of this intention at least two business days prior to the date of the Meeting.

If you do not expect to attend the Meeting in person, please sign and date the enclosed proxy form and return it as soon as possible by fax to the following number: (+352) 464 010 7460 and subsequently by airmail to:

Indian Investment Company

49 Avenue J F Kennedy

L-1855 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg

In order to be valid for this Meeting, proxy forms should be received by 9.00am on 26th January 2014.

From the date of the extraordinary general meeting taking the decision to put the Fund into liquidation, the Fund will no longer be listed on the Luxembourg Stock Exchange.

*By Order of the Board of Directors*

Référence de publication: 2013178933/755/34.

**Signaletique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.286.

The shareholders are hereby convened to the

**EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on *January 24, 2014* at 10.00 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Cancellation of the nominal value of the shares.
2. Exchange of the 100 existing shares with a nominal value of EUR 310.- each against 100 shares without nominal value.
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:  
In English:  
"The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) divided into 100 (one hundred) shares without nominal value."  
In French:  
"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale."

A first meeting held on November 20, 2013 in order to deliberate on the same agenda had not met the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies. Therefore the present meeting may validly deliberate on the items of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2013179249/29/26.

**FondsSelector SMR Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 76.964.

Die Aktionäre der FondsSelector SMR SICAV werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *15. Januar 2014* um 12.45 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt. Dabei handelt es sich insbesondere um Ergänzungen in Bezug auf Wertpapierleihgeschäfte, die Sicherheitenstellung sowie den Einsatz von Total Return Swaps und anderen Derivaten mit ähnlichen Eigenschaften.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der FondsSelector SMR SICAV (DZ PRIVAT-BANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013178872/755/33.

**Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.018.

The Shareholders (the "Meeting") of Kempen International Funds (the "Company") are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on 9 January 2014 at 2.00 p.m. C.E.T. at the registered office of the Company, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 30 September 2013 including the Board of Directors' Report to the Shareholders and the Report of the Auditors for the accounting year ended 30 September 2013;
2. Discharge to be granted to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 30 September 2013;
3. Appointment/re-appointment of the Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending 30 September 2014;
4. Election/re-election of the Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30 September 2014;
5. Allocation of the results for the accounting year ended 30 September 2013;
6. Approval of Directors' Fees;
7. Any other business.

Shareholders, who cannot personally attend the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy to vote for them. Such proxy need not be a shareholder of the Company. To be valid, the proxy form, which is enclosed for your convenience, must be completed and sent to the attention of Myriam Lambrech Rivera, fax number +352 46 26 85 825 at the latest by 5 p.m. C.E.T. on 08 January 2014. We would be grateful if you could send the signed original by mail to the following address: J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. Attn: Mrs Myriam Lambrech Rivera LXC6 - 6004 European Bank and Business Center 6C, route de Trèves L-2633 Senningerberg Grand-Duchy of Luxembourg. Please note that each share entitles the holder to one vote. Resolutions on the above mentioned agenda will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting. The Proxy will remain in force if the Meeting, for whatever reason, is postponed. The Audited Annual Report for the accounting year ended on 30 September 2013 can be obtained free of charge at the registered office of the Company.

Luxembourg, 23 December 2013.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013178935/755/34.

**G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Die Aktionäre der G&P Invest SICAV werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014, 13.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird,

wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der G&P Invest SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr.: 00352/44903-4506 oder E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Dezember 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013178916/755/31.

---

**BKDV Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 112.126.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 18 novembre 2013 à 9 heures n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale ordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, en date du 8 janvier 2014 à 9 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire sur les comptes annuels.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013169324/1004/23.

---

**Janes, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.969.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra devant notaire à l'adresse du siège social, le 17 janvier 2014, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières (SOPARFI).
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:  
«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.  
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

3. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:  
«Il existe une société anonyme sous la dénomination de JANES.»
4. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:  
«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013178934/534/32.

---

**Rawi S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.316.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra devant notaire à l'adresse du siège social, le 17 janvier 2014, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participation financières (SOPARFI).
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:  
«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.  
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.  
Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»
3. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:  
«Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAWI S.A.»
4. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:  
«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013179191/534/32.

---

**Lacuna, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 74.776.

Die Aktionäre der Lacuna werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 13.15 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt. Dabei handelt es sich insbesondere um Ergänzungen in Bezug auf Wertpapierleihgeschäfte, die Sicherheitenstellung sowie den Einsatz von Total Return Swaps und anderen Derivaten mit ähnlichen Eigenschaften.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.  
Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Lacuna (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013178936/755/33.

---

**Goldman Sachs Structured Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.187.

Le Conseil d'Administration a résolu au 22 Juillet 2013 que Monsieur Laurent Lellouche (25 Rue de la Ferme, 92200 Neuilly-sur-Seine, France) a été élu administrateur de la société en remplacement de Monsieur Francesco Adilberti avec date effective le 18 Septembre 2013, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2014.

Monsieur Richard John Taylor a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec date effective le 07 Novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Goldman Sachs Structured Investments SICAV*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

2-4 rue Eugène Ruppert / Vertigo Building - Polaris

L-2453 Luxembourg

Andrea Schless / Luc Bieber

Référence de publication: 2013167939/19.

(130202609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Die Aktionäre der Multiadvisor Sicav werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 13.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxem-

burgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Multiadvisor Sicav (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr.: 00352/44 903-4506 oder E-Mail: [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Luxembourg, im Dezember 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013178937/755/31.

**NPB SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Die Aktionäre der NPB SICAV werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 13.45 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der NPB SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr.: 00352/44903 - 4506 oder E-Mail: [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013179002/755/31.

**Pro Fonds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 45.890.

Die Aktionäre der Pro Fonds (Lux) werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Pro Fonds (Lux) (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr.: 00352/44 903-4506 oder E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Dezember 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013179081/755/31.

### **Eurocrystal International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 115.399.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167357/9.

(130203760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

### **PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.676.

Die Aktionäre der PVV SICAV werden hiermit zu einer

#### **AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 14.15 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

#### *Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der PVV SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr. 00352/44903 - 4506 oder E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Référence de publication: 2013179137/755/31.

---

**Sotha, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.376.

Die Aktionäre der SOTHA werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der SOTHA (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013179363/755/31.

---

**Invest 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra en l'étude de Me Joëlle SCHWACHTGEN à Wiltz en date du 30 décembre 2013 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.937 (la «Société Absorbante»), et «NYL S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-9556 Wiltz, 32, Rue des Rochers (la «Société Absorbée»), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.256 et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915;
2. Décision de fusionner les sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, et «NYL S.A.», société anonyme, prénommée, par voie d'absorption de cette dernière société par «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, étant entendu que cette fusion s'opérera sur la base de la situation comptable des sociétés au 30 septembre 2013, mais qu'elle ne deviendra effective qu'à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de l'application de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;
3. Augmentation du capital social de la Société Absorbante d'un montant d'un million neuf cent trente-sept mille cinq cent nonante-quatre euros et cinquante-cinq cents (1.937.594,55 EUR) pour le porter de son montant actuel de

six cent soixante-deux mille euros (662.000,- EUR) à deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-cinq cents (2.599.594,55 EUR) par la création et l'émission de 122.555 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, majoré d'une prime d'émission de 37.77 euros.

4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;
5. Ratification des actes faits par les administrateurs et le commissaire aux comptes jusqu'à ce jour et renouvellement de leur mandat jusqu'à l'assemblée générale de 2019.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013173772/1004/33.

**Nyl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers.  
R.C.S. Luxembourg B 20.256.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Qui se tiendra en l'étude de Me Joëlle SCHWACHTGEN à Wiltz en date du 30 Décembre 2013 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.937 (la «Société Absorbante»), et «NYL S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-9556 Wiltz, 32, Rue des Rochers (la «Société Absorbée»), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.256 et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915;
2. Décision de fusionner les sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, et «NYL S.A.», société anonyme, prénommée, par voie d'absorption de cette dernière société par «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, étant entendu que cette fusion s'opèrera sur la base de la situation comptable des sociétés au 1<sup>ier</sup> octobre 2013, mais qu'elle ne deviendra effective qu'à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de l'application de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée;
4. Formalité de la radiation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et détermination du lieu de conservation des documents de notre Société pendant le délai légal;
5. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la société approuvant la fusion
6. Divers

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013173775/1004/30.

**Boss Concept IPC Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 60.666.

Die Aktionäre der Boss Concept IPC Sicav werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen  
Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.  
Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen

Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Boss Concept IPC Sicav (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nummer 00352/44903 - 4506 oder unter E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013178551/755/31.

---

### **Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

#### *Beschlussgegenstand*

Außerordentliche Generalversammlung

Änderung der Satzung aufgrund des Rundschreibens 13/559 der CSSF.

#### *Hintergrund der Beschlussfassung*

Am 18. Februar 2013 hat die CSSF das Rundschreiben 13/559 veröffentlicht, dessen Inhalte bis zum 18. Februar 2014 umzusetzen sind. Vor diesem Hintergrund soll Artikel 4 der Satzung entsprechend angepasst werden.

In diesem Zusammenhang werden weiterhin redaktionelle Anpassungen der Satzung vorgenommen.

#### *Beschlussfassung:*

1. Der Verwaltungsrat beschließt, eine erste Generalversammlung

#### **AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

zwecks Satzungsänderung zum 15. Januar 2014 um 12.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

#### *Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung

Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt. Dabei handelt es sich insbesondere um Ergänzungen in Bezug auf Wertpapierleihgeschäfte, die Sicherheitenstellung sowie den Einsatz von Total Return Swaps und anderen Derivaten mit ähnlichen Eigenschaften.

Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.

2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Sollte das gesetzliche Quorum nicht erreicht werden, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung am 18. Februar 2014 um 12.30 Uhr einberufen, für die dann kein Quorum erforderlich sein wird.

2. Beauftragung der DZ PRIVATBANK S.A. sämtliche Aufgaben, die in Zusammenhang mit der Einberufung, der Durchführung sowie der Nachbereitung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, abzuwickeln. Ebenfalls soll die Außerordentliche Generalversammlung von einem Mitglied des Verwaltungsrates oder einem Mitarbeiter der DZ PRIVATBANK S.A., in der Funktion des Vorsitzenden der Außerordentlichen Generalversammlung eröffnet werden.

Luxembourg, im Dezember 2013.

Claude Kremer / Detlev Born

*Vorsitzender des Verwaltungsrates / stellv. Vorsitzender des Verwaltungsrates*

Dominik Schneider / Ralf Hammerl

*Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates*

Référence de publication: 2013178825/755/38.

---

**DJE Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.326.

Die Aktionäre der DJE LUX SICAV werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar um 12.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen  
Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.  
Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der DJE LUX SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2013178727/755/31.

**Exklusiv Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.425.

Die Aktionäre der Exklusiv Portfolio SICAV werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 12.15 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 4 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen  
Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.  
Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Exklusiv Portfolio SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr.: 00352/44 903-4506 oder E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Dezember 2013.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013178782/755/31.

**Ametos SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 160.526.

Die Aktionäre der Ametos SICAV werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Januar 2014 um 11.15 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 2 der Satzung  
Die Vorgaben aus dem CSSF Rundschreiben 13/559 werden umgesetzt.
2. Änderung der Satzung hinsichtlich redaktioneller Anpassungen  
Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Februar 2014 in Kraft.  
Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 10. Januar 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Ametos SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013178413/755/31.

**Lineheart City s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.909.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167587/10.

(130204152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

**Nico BACKES S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5544 Remich, 7, op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 48.966.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167664/9.

(130204335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

**Westland S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.185.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167921/9.

(130203863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**Vers l'Avenir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, Z.I. du Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 97.837.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167906/9.

(130203521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**ProLogis Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167718/9.

(130203582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**PAJM2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 17, rue Helen Buchholtz.

R.C.S. Luxembourg B 146.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167721/9.

(130204334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**Pelvis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 89.034.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167726/9.

(130204442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.482.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167702/9.

(130203549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**LB Immo Invest LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.783.

Im Jahr zweitausenddreizehn, am dreizehnten Dezember.

Vor der Unterzeichneten, Maître Karine REUTER, Notar mit Amtssitz in Petingen.

Ist erschienen:

Die „PATRIZIA GewerbeInvest KAG mbH“ eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in D-20095 Hamburg, Burchardstrasse 14, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 79685, hier vertreten durch Frau Eva MERTES, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch alle Erschienenen und der instrumentierenden Notarin gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden,

handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung

LB Immo Invest LUX S.à r.l.

mit Sitz in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri HELLINCKX, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 22. April 2005, welche im Mémorial C Nummer 946 vom 27. September 2005, Seite 45397 veröffentlicht wurde.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin hat die Erschienene dann folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Erschienene beschließt das Gesellschaftskapital um siebenmillionenvierzigtausend Euro (7.040.000,- €) zu reduzieren, und somit den jetzigen Betrag von sechzehnmillionsiebenhundertdreißigtausend Euro (16.730.000,- €) auf neunmillionensechshundertneunzigtausend Euro (9.690.000,- €) herabzusetzen, und somit siebzigtausendvierhundert (70.400) Anteile mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- €) zu annullieren.

Der Betrag der Kapitalherabsetzung wird an die Gesellschafterin ausgezahlt.

Die Rückzahlung soll unter Beachtung der Bestimmungen von Artikel 69 (2) des Luxemburger Handelsgesetzbuches ausgeführt werden.

*Zweiter Beschluss*

Die Erschienene beschließt die gesetzliche Reserve im richtigen Verhältnis zur Abnahme des Gesellschaftskapitals, um einen Betrag von siebenhundertviertausend Euro (704.000,- €) zu reduzieren und den Betrag in die freie Rücklage einzustellen. Nach der Herabsetzung wird sich die gesetzliche Rücklage auf neunhundertneunundsechzigtausend Euro (969.000,- €) belaufen, welche Summe 10% des Gesellschaftskapitals entspricht.

*Dritter Beschluss*

Infolge des ersten Beschlusses, beschließt die Erschienene Artikel 6 der Satzung abzuändern welcher folgenden Wortlaut erhält:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt neunmillionensechshundertneunzigtausend Euro (EUR 9.690.000,-), aufgeteilt in sechsundneunzigtausendneuhundert (96.900) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Geschäftsanteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.“

*Gesetzgebung und Erklärung betreffend Weißgeldwäsche*

Die Parteien erklären gemäß dem Gesetz vom 12. November 2004, so wie dieses Gesetz nachträglich abgeändert wurde, dass sie die alleinigen Nutznießer und Empfänger gegenwärtiger Transaktion sind, und bescheinigen, dass die Gelder, die für die Einzahlung des Kapitals der Gesellschaft genutzt wurden, weder aus dem Handel von Rauschgiftmitteln, noch aus einer durch Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches respektiv Artikel 8-1 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 sowie auch nicht aus einer von Artikel 135-1 (Finanzierung terroristischer Aktivitäten) vorgesehenen Straftaten herrühren.

*Kosten*

Die von der Gesellschaft getragenen Notar- und Gebührenkosten werden auf ungefähr zwei tausend Euro (EUR 2.000,-) geschätzt.

Gegenüber dem unterzeichneten Notar sind jedoch sämtliche unterzeichneten Parteien persönlich und solidarisch haftbar für die Zahlung aus gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten und Honorare, was von den unterzeichneten Parteien speziell anerkannt wird.

Da keine weiteren Punkte der Tagesordnung offenstehen und keine weiteren Bitten um Diskussion vorgetragen wurden, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung hat der Erschienene gemeinsam mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Signés: E. MERTES, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16425. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176944/64.

(130216024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

### **LRI Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

#### *Mitteilung an die Anteilnehmer der Investmentfonds Bonafide Umbrella Fund und B&B Fonds*

Die Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A., des Umbrella Investmentfonds (fonds commun de placement) Bonafide Umbrella Fund hat mit Zustimmung der Banque LBLux S.A., Luxemburg, als deren Depotbank beschlossen, den Teilfonds Bonafide Umbrella Fund - Performer Multi Asset Fund (im Folgenden als einzubringenden Teilfonds 1 bezeichnet) und den Bonafide Umbrella Fund - Bonafide Dynamic (im Folgenden als einzubringenden Teilfonds 2 bezeichnet), gemäß Art. 14 des jeweiligen Sonderreglements zum 31. Januar 2014 in den bestehenden Teilfonds B&B Fonds - Dynamisch (im Folgenden als aufnehmender Teilfonds bezeichnet) des Umbrella Investmentfonds B&B Fonds steuerneutral zu fusionieren. Im Rahmen der Verschmelzung wird der verbleibende Teilfonds Bonafide Umbrella Fund - Bonafide Alpha 400 in artesis Market Opportunities umbenannt, der Umbrella-Mantel infolge der Verschmelzung aufgelöst und mithin der Fonds artesis Market Opportunities als Single-Fonds weitergeführt.

#### **Bis 31.1.2014**

Bonafide Umbrella Fund - Performer Multi Asset Fund  
(ISIN LU0364113687)

Bonafide Umbrella Fund - Bonafide Dynamic  
(ISIN LU0326205159)

Bonafide Umbrella Fund - Bonafide Alpha 400  
(ISIN LU0196628456)

#### **Ab 01.02.2014**

B&B Fonds - Dynamisch (ISIN LU0614923216)

B&B Fonds - Dynamisch (ISIN LU0614923216)

artesis Market Opportunities (ISIN LU0196628456)

Die Fusion ermöglicht eine Rationalisierung der Verwaltungstätigkeit, insbesondere im Hinblick auf die Verwaltungskosten. Im Sinne eines effizienten und kostenbewussten Fondsmanagements in Bezug auf die Wirtschaftlichkeit und vor dem Hintergrund der bestehenden Teilfondsvolumina, als auch den damit verbundenen Kostenvorteilen sind die Fusionen im Interesse der Anleger.

Zur Vereinfachung der Abwicklung der Teilfondsfusionen ist ein zumindest teilweiser Portfolioabverkauf der einzubringenden Teilfonds vorgesehen. Aus diesem Grunde dürfen die einzubringenden Teilfonds kurzfristig bis zu 100 % Liquidität bei der Depotbank halten und von den im Allgemeinen Verwaltungsreglement bzw. Sonderreglement genannten Grenzen abweichen. Die Anlagepolitik des aufnehmenden Teilfonds entspricht grundsätzlich der Anlagepolitik des jeweils einzubringenden Teilfonds.

Der Anleger wird jedoch darauf hingewiesen, dass die Anlagepolitik des aufnehmenden Teilfonds insoweit von der Anlagepolitik des einzubringenden Teilfonds 1 und einzubringenden Teilfonds 2 abweicht, dass bei dem aufnehmenden Teilfonds der Anlageschwerpunkt in Anteilen offener Fonds besteht, die schwerpunktmäßig in Aktien oder Zertifikaten mit Aktien als Basiswert anlegen. Daneben kann das Fondsvermögen des aufnehmenden Teilfonds in Wertpapiere und Anteile von Fonds investiert werden, die schwerpunktmäßig in Aktien und Anleihen (Mischfonds), Anleihen, Wandelanleihen, Genussscheinen, Zertifikaten mit Renten als Basiswerten und Geldmarktinstrumenten anlegen.

Im Rahmen der Fusion werden für den Fonds artesis Market Opportunities die Anteilklasse R und die Anteilklasse I gebildet. Seit Auflegung ausgegebene Anteile des Bonafide Umbrella Fund, die unter Bezeichnung "Bonafide Umbrella Fund - Bonafide Alpha 400" ausgegeben worden sind, behalten Ihre Gültigkeit und werden ab dem 1. Februar 2014 der Anteilklasse R des artesis Market Opportunities zugeordnet. In diesem Zusammenhang wird die fixe Anlageberatungsvergütung der Anteilklasse R auf bis zu 2,25% p.a. erhöht und im Gegenzug die variable Anlageberatungsvergütung ersatzlos gestrichen. Die fixe Anlageberatungsvergütung der Anteilklasse I wird zukünftig bis zu 1,25 % p.a. betragen nebst einer variablen Anlageberatungsvergütung in Höhe von 10,00% der über die Benchmark (durchschnittlicher 3M-Euribor + 300

bp) hinausgehenden positiven jährlichen Performance. Weitere Detail können dem neuen Verkaufsprospekt entnommen werden.

In der Anlagepolitik des Fonds artesis Market Opportunities wird die Beschreibung der Derivate redaktionell angepasst, sodass der Fonds Derivate zu Absicherungszwecken als auch zu Investitionszwecken einsetzen kann. Ferner wird explizit aufgeführt, dass kein Gebrauch von Wertpapierleihe- und Wertpapierpensionsgeschäften gemacht wird. Darüber hinaus sind aufgrund regulatorischer Vorgaben Fondsanteile wie offene, regulierte Immobilienfonds nicht mehr über die Quote gemäß Art. 41 Abs. 2 a) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 erwerbbar. Der Fonds artesis Market Opportunities kann zukünftig nur in Höhe von insgesamt 10% des Nettofondsvermögens Anteile anderer OGAW und anderer OGA erwerben. Die Möglichkeit der überwiegenden Investition in offene Aktien-, Renten- und Zielfonds mit Anlageschwerpunkt in Aktien und Anleihen und Geldmarktfonds wurde gestrichen.

Der Fonds artesis Market Opportunities erhält ein modifiziertes Allgemeines Verwaltungsreglement. Das neue Allgemeine Verwaltungsreglement berücksichtigt die gesetzlichen Anforderungen an ein richtlinienkonformes Sondervermögen nach Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 sowie die neuen Anforderungen aus der Leitlinie ESMA/2012/832.

Mit Bezug auf die Informationen in den wesentlichen Anlegerinformationen (KIID) der jeweils einzubringenden Teilfonds verdeutlicht die nachstehende Übersicht ggf. vorhandene abweichende Angaben (zur Risikoklasse (synthetischer Risikoindikator), Performance-Fee (PF), ggf. aufgelaufene PF-Guthaben im laufenden Geschäftsjahr und Kostenregelung) im Vergleich zum aufnehmenden Teilfonds.

Teilfondsname	Risiko- klasse	Lfd. Kosten	Performance Fee (PF) Regelung vorhanden	PF im lfd. GJ	Stand KIID
Bonafide Umbrella Fund - Performer Multi Asset Fund (ISIN LU0364113687)	4	4,47%	10% p.a. der über 7,5% hinausgehen- den jährlichen positiven Performance	Nein	30.06.2013
Bonafide Umbrella Fund - Bonafide Dynamic (ISIN LU0326205159)	5	4,99 %	10% p.a. der über 7,5% hinausgehen- den jährlichen positiven Performance	Nein	31.12.2012
B&B Fonds - Dynamisch  (ISIN LU0614923216)	5	4,32 %	15% der positiven Performance gegen- über der Entwicklung der Benchmark. Vergleichsreferenz ist eine fixe Hurdle Rate von 6%p.a.	Nein	31.12.2012

Dem Anteilinhaber wird empfohlen die jeweiligen aktuellen wesentlichen Anlegerinformationen des aufnehmenden Teilfonds einzusehen, diese können auf der Homepage der Verwaltungsgesellschaft unter [www.lri-invest.lu](http://www.lri-invest.lu) jeweils im fonds- und vertriebslandbezogenen Downloadbereich jederzeit kostenlos eingesehen bzw. heruntergeladen werden.

Anleger, die in den jeweils einzubringenden Teilfonds investiert sind, erhalten am 3. Februar 2014 von ihrem investierten Geldbetrag per 31. Januar 2014 (letzte Nettoinventarwertberechnung des jeweils einzubringenden Teilfonds) entsprechend dem ermittelten Umtauschverhältnis Anteile des aufnehmenden Teilfonds. Die Durchführung der Fusion vollzieht sich wie eine Auflösung des jeweils einzubringenden Teilfonds und eine gleichzeitige Übernahme sämtlicher Vermögensgegenstände und Verpflichtungen durch den aufnehmenden Teilfonds. Der jeweils einzubringende Teilfonds erlischt mit der Fusion in den aufnehmenden Teilfonds am 31. Januar 2014 (Fusionsdatum). Dementsprechend werden die Aktiva und Passiva des jeweils einzubringenden Teilfonds am Fusionsdatum in den aufnehmenden Teilfonds übertragen.

Der Nettoinventarwert pro Anteil des jeweils einzubringenden Teilfonds wird letztmalig für den 31. Januar 2014 (gleich Tag der letzten Preisberechnung der einzubringenden Teilfonds) veröffentlicht werden. Die Ausgabe von Anteilen des jeweils einzubringenden Teilfonds wird am 24. Januar 2014 eingestellt. Die Rücknahme von Anteilen der jeweils einzubringenden Teilfonds wird am 24. Januar 2014 eingestellt, d.h. Rücknahmen von Anteilen des jeweils einzubringenden Teilfonds sind bis einschließlich 23. Januar 2014 um 16:00 Uhr kostenfrei möglich. Anteilinhaber, die ihre Anteile am 23. Januar 2014 vor 16:00 Uhr zurückgeben, erhalten den Nettoinventarwert vom 23. Januar 2014. Nach Ablauf der Rückgabefrist, d.h. am 23. Januar 2014 nach 16:00 Uhr, können Rückgaben nicht mehr angenommen werden.

Die Übertragung des jeweils zu fusionierenden Teilfonds erfolgt ohne zusätzliche Gebühren für die Anleger. Die Kosten des Abschlussprüfers werden von dem aufnehmenden und dem einzubringenden Teilfonds getragen. Sonstige mit der Fusion verbundene Rechts-, Beratungs- und Verwaltungskosten sowie Publikationskosten gehen weder zu Lasten der einzubringenden noch des aufnehmenden Teilfonds noch zu Lasten der Anteilinhaber. Die Anteile des jeweils einzubringenden Teilfonds werden wertmäßig gegen Anteile des aufnehmenden Teilfonds ausgetauscht. Die Anteile der Anteilinhaber, welche die Rücknahme oder den Umtausch ihrer Anteile nicht verlangt haben, werden auf der Grundlage des letzten gültigen Nettoinventarwertes vom 31. Januar 2014 am Fusionsdatum durch Anteile des aufnehmenden Fonds zum 3. Februar 2014 ersetzt. Gegebenenfalls erhalten die Anteilinhaber einen Spitzenausgleich.

Der Abschlussprüfer des Fonds, PricewaterhouseCoopers, Luxemburg, wird die Fusion prüfen und einen entsprechenden Bericht erstellen, den die Anteilinhaber auf Anfrage kostenlos in Kopie bei der Verwaltungsgesellschaft des Fonds erhalten können.

Sollte der Anleger mit diesen Änderungen nicht einverstanden sein, so hat er innerhalb des Zeitraums vom 23. Dezember 2013 bis zum 23. Januar 2014 das Recht, seine Anteile kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank/ Register- und Transferstelle sowie bei allen Zahl- und Vertriebsstellen zurückzugeben.

Zum 1. Februar 2014 erscheinen ein aktualisierter Verkaufsprospekt des artesis Market Opportunities sowie die wesentlichen Anlegerinformationen. Dem Anleger wird empfohlen, sich den dann gültigen Verkaufsprospekt Ausgabe Februar 2014 sowie die entsprechenden wesentlichen Anlegerinformationen, die alle kostenlos bei einer der nachfolgend aufgeführten Stellen erhältlich sind, anzufordern bzw. im Internet unter [www.lri-invest.lu](http://www.lri-invest.lu) jeweils im fonds- und vertriebslandbezogenen Downloadbereich einzusehen bzw. herunterzuladen und sich bei Zweifelsfragen an ihren Anlageberater oder die LRI Invest S.A. zu wenden:

LRI Invest S.A., 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Banque LBLux S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg

Bayerische Landesbank, Brienner Straße 18, D-80333 München

Bonafide Invest GmbH Vertriebsgesellschaft, St.- Anna- Platz 6, D-80538 München

Performer Asset Management AG, Pfaffendorfer Str. 25, D-04105 Leipzig

Munsbach, im Dezember 2013.

*Die Verwaltungsgesellschaft.*

Référence de publication: 2013178493/2501/117.

**Aabar Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edouard Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.173.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

**THERE APPEARED**

Aabar Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 157199 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 6 December 2013, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder of Aabar Trading S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 169173, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 May 2012, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 3 July 2012 under number 1668.

The requirements set out in Articles 261 to 276 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law"), have been fulfilled:

a) publication of the common merger plan (the "Merger Plan") in the Mémorial on 30 October 2013, at least one month prior the date of the general meeting of the shareholder of the Company convened to decide on the merger;

b) issue on 23 October 2013 of the written report of the board of managers of the Company and on 4 October 2013 of the merger report of the management board of Aabar Europe Holdings GmbH explaining and justifying from a legal and economic perspective the Merger Plan and in particular the share exchange ratio;

c) written resolutions of the Sole Shareholder of the Company taken on 23 October 2013, resolving (i) pursuant to Article 266 (5) of the 1915 Law as well as § 3 (2) of the Austrian EU Merger Act (the "Austrian EU Merger Act") in connection with § 232 (2) and § 220b Austrian Stock Corporation Act (the "Austrian Stock Corporation Act"), that the review of the Merger Plan and the issue of a written report by an independent expert shall not be required; and (ii) to waive the provision of an accounting statement of the Company as foreseen by article 267 (1) (c) of the 1915 Law and to waive the provision of the interim balance sheet (Zwischenbilanz) of Aabar Europe Holdings GmbH as foreseen by § 3 (2) Austrian EU Merger Act in connection with § 221a (2) Point 3 and § 232 (2) Stock Corporation Act as well as by article 267 (1) (c) of the 1915 Law,

d) deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholder of the Company convened to decide on the merger.

The appearing party representing the whole issued share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions, pursuant to Article 200-2 of the 1915 Law which provides that the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that the documents as set out in article 267 of the 1915 Law have been made available to it at the registered office of the Company within the timeframe as required by the 1915 Law, except the documents for which it has decided to waive the provision pursuant to the written resolutions taken on 23 October 2013 as described above.

The Sole Shareholder declares to have examined and to acknowledge (i) the report drawn-up on 23 October 2013 by the board of managers of the Company and (ii) the report drawn-up on 4 October 2013 by the management board of Aabar Europe Holdings GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of Austria, with registered office in Vienna, Austria, and with business address at Wagramer Straße 17-19, 1220 Vienna, Austria, registered with the Austrian Companies' Register of the Commercial Court Vienna under registration number FN 309218 h (the "Absorbed Company") on the Merger Plan dated 4 October 2013 drawn-up in Austria in the form of an Austrian notarial deed in accordance with Section 5 paragraph 5 of the Austrian EU Merger Act and filed in Luxembourg with the Luxembourg Trade and Companies' Register and published in the Mémorial.

*Second resolution*

The Sole Shareholder declares to have examined the Merger Plan.

The Sole Shareholder acknowledges that the Merger Plan was disclosed in the Austrian database of notifications (Ediktsdatei) on 4 October 2013 and that in Luxembourg, the Merger Plan was filed with the Luxembourg register of commerce and companies and was published on 30 October 2013 in the Mémorial number 2708 page 129950 in accordance with article 262 and article 9 of the 1915 Law.

The Sole Shareholder approves the merger of the Absorbed Company and the Company whereby the Company will absorb the Absorbed Company pursuant to a cross-border merger (the "Merger") in accordance with the Austrian EU Merger Act and the 1915 Law, as set out in the Merger Plan which the Sole Shareholder approves in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder especially approves that the date of the Merger, pursuant to Article 261 (2) e) of the 1915 Law - i.e. such date from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Company - is agreed to be 15 April 2013 (24 hours, close of the day).

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and approves that as a consequence of the Merger, the Absorbed Company will cease to exist and the Company will acquire all assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession in accordance with article 274 of the 1915 Law. As a consequence, the existing (contractual or other) rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties and legal relationships of the Absorbed Company will be transferred to the Company by operation of law.

All the assets and liabilities of the Absorbed Company will be contributed to the Company in exchange for shares in the Company. The sole shareholder in the Absorbed Company shall receive in exchange of its share in the Absorbed Company a number of shares in the Company equal to the share it holds in the Absorbed Company multiplied by the exchange ratio. The new shares to be issued by the Company shall in all respects have the same rights as those the Company already issued, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

The Sole Shareholder acknowledges that between the merging companies and towards third parties, the Merger shall become effective on the date of the publication of the present minutes in the Mémorial pursuant to articles 273ter and 9 of the 1915 Law.

The Sole Shareholder acknowledges that in accordance with article 268 (1) of the 1915 Law, creditors of the merging companies, whose claims predate the date of the publication of the present minutes in the Mémorial, may, notwithstanding any agreement to the contrary, within two months of such publication, apply to the judge presiding over the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the Company is located and sitting as in urgent matters for the constitution of security for matured or unmatured claims if the Merger would jeopardise the general lien of such creditors or impede the enforcement of their claims.

*Fourth resolution*

As a result of the Merger, the Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty two thousand five hundred Euros (EUR 22,500) through the issuance of nine hundred (900) additional shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, to be subscribed by the shareholder of the Absorbed Company (i.e. Aabar Investments PJS), in consideration for the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

### *Subscription and Payment*

Aabar Investments PJS, a company incorporated and existing under the laws of Abu Dhabi, with its seat in Abu Dhabi, United Arab Emirates, as sole shareholder of the Absorbed Company, duly represented by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for nine hundred (900) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each as a result of the Merger.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles to reflect the decision taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

**Art. 6. Share capital.** "The share capital of the Company is set at thirty five thousand Euros (EUR 35,000) represented by one thousand four hundred (1,400) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each".

### *Notarial Verification and Certification*

In accordance with article 271 (2) of the 1915 Law, the notary (i) declares to have verified and certifies the existence and the legality of the legal acts and formalities required by the Company and of the Merger Plan and attests the proper completion of the pre-merger acts and formalities in relation to the Company, (ii) confirms that he has received from the Austrian court (Commercial Court Vienna) the certificate attesting the proper completion of the pre-merger acts and formalities in relation to the Absorbed Company and (iii) declares to have verified and to certify the legality of the completion of the Merger, especially that the Company and the Absorbed Company have approved the Merger Plan in the same terms.

### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onze décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

### **A COMPARU**

Aabar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157199 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Sara LECOMTE, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 décembre 2013, qui, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera attachée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Etant l'associé unique de Aabar Trading S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169173 constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg, le 10 mai 2012 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association ("Mémorial") à la date du 3 juillet 2012 sous le numéro 1668.

Les exigences énoncées aux Articles 261 à 276 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), ont été remplies:

a) la publication du projet commun de fusion (le "Projet de Fusion") dans le Mémorial le 30 octobre 2013, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés de la Société convoquée pour se prononcer sur la fusion.

b) l'émission le 23 octobre 2013 du rapport écrit du conseil de gérance de la Société et le 4 octobre 2013 le rapport sur la fusion du conseil de gérance de Aabar Europe Holdings GmbH expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion et en particulier le ratio d'échange des parts sociales.

c) les résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société prises le 23 octobre 2013, décidant (i) conformément à l'article 266 (5) de la Loi de 1915 ainsi que § 3 (2) de la loi Autrichienne sur les fusions (la "Loi Autrichienne sur les

Fusions") en rapport avec le § 232 (2) et § 220b de la loi Autrichienne sur les sociétés (la "Loi Autrichienne sur les Sociétés"), que l'examen du Projet de Fusion et la délivrance d'un rapport écrit par un expert indépendant n'est pas requis; et (ii) de renoncer à la mise à disposition d'un état comptable de la Société, tel que prévu par l'article 267 (1) (c) de la Loi de 1915 et de renoncer à la mise à disposition du bilan intérimaire (Zwischenbilanz) de Aabar Europe Holdings GmbH, tel que prévu par le § 3 (2) de la Loi Autrichienne sur les Fusions en rapport avec le § 221a (2) Point 3 et § 232 (2) de la Loi Autrichienne sur les Sociétés ainsi que par l'article 267 (1) (c) de la Loi de 1915.

d) le dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés de la Société convoquée pour se prononcer sur la fusion.

Le mandataire représentant l'intégralité du capital social émis de la Société requiert du notaire qu'il acte les résolutions suivantes, en vertu de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, qui prévoit que l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique reconnaît que les documents décrits à l'article 267 de la Loi de 1915 lui ont été fournis au siège social de la Société dans le délai requis par la Loi de 1915, à l'exception des documents pour lesquels il a décidé de renoncer conformément aux résolutions écrites prises le 23 octobre 2013, telles que décrites ci-dessus.

L'Associé Unique déclare avoir examiné et reconnaît (i) le rapport rédigé le 23 octobre 2013 par le conseil de gérance de la Société et (ii) le rapport rédigé le 4 octobre 2013 par le conseil de gérance de Aabar Europe Holdings GmbH, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois d'Autriche, ayant son siège social à Vienne, Autriche et son adresse à Wagramer Straße 17-19, 1220 Vienne, Autriche, immatriculée auprès du registre des sociétés de la Cour Commerciale de Vienne sous le numéro FN 309218h (la "Société Absorbée") sur le Projet de Fusion du 4 octobre 2013 rédigé en Autriche sous la forme d'un acte notarié autrichien conformément à la Section 5 paragraphe 5 de la Loi Autrichienne sur les Fusions et déposé à Luxembourg au Registre du Commerce et des Sociétés et publié dans le Mémorial.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique déclare avoir examiné le Projet de Fusion;

L'Associé Unique reconnaît que le Projet de Fusion a été déposé auprès de la base de données autrichienne des notifications (Ediktsdatei) le 4 octobre 2013 et qu'à Luxembourg, le Projet de Fusion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et a été publié le 30 octobre 2013 au Mémorial numéro 2708 page 129950 conformément à l'article 262 et à l'article 9 de la Loi de 1915.

L'Associé Unique approuve la fusion de la Société Absorbée et de la Société par laquelle la Société absorbera la Société Absorbée suite à une fusion transfrontalière (la "Fusion") conformément à la Loi Autrichienne sur les Fusions ainsi que la Loi de 1915, ainsi que décrit dans le Projet de Fusion que l'Associé Unique approuve en toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception et sans réserve.

L'Associé Unique approuve spécialement que la date de la Fusion, conformément à l'article 262 (2) e) de la Loi de 1915 - c'est-à-dire la date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme ayant été accomplies pour le compte de la Société - est convenue d'être le 15 avril 2013 (24 heures, fin de la journée).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique reconnaît et approuve que par suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et la Société acquerra tous les actifs et passifs de la Société Absorbée par voie de transmission universelle conformément à l'article 274 de la Loi de 1915. En conséquence, les droits et obligations existant (contractuels et autres) de la Société Absorbée à l'égard des tiers et les relations juridiques de la Société Absorbée seront transférés à la Société en application de la loi.

Tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront apportés à la Société en échange de parts sociales dans la Société. L'associé unique de la Société Absorbée recevra en échange de la part sociale qu'il détient dans la Société Absorbée un nombre de parts sociales dans la Société égal à la part sociale qu'il détient dans la Société Absorbée multiplié par le ratio d'échange. Les nouvelles parts sociales devant être émises par la Société auront les mêmes droits que celles que la Société a déjà émises, en particulier concernant leurs droits de vote et leur droit aux bénéfices.

L'Associé Unique reconnaît qu'entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers, la Fusion sera effective à la date à laquelle les présentes résolutions seront publiées au Mémorial conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi de 1915.

L'Associé Unique reconnaît que conformément à l'article 268 (1) de la Loi de 1915, les créanciers des sociétés fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de publication des présentes résolutions au Mémorial, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement, dans le ressort duquel la Société a son siège social, siégeant en matière commerciale et en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où la Fusion réduirait le gage de ces créanciers ou entraverait le recouvrement de leurs créances.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la Fusion, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt deux mille cinq cent Euros (EUR 22.500.-) par l'émission de neuf cent (900) parts supplémentaires d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25) chacune, devant être souscrites par l'associé unique de la Société Absorbée (c'est-à-dire Aabar Investments PJS), en contrepartie du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée vers la Société.

*Souscription et Paiement*

Aabar Investments PJS, une société constituée et existant sous les lois d'Abu Dhabi, ayant son siège à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, dûment représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire neuf cent (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25) chacune, en conséquence de la Fusion.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 6 des Statuts afin de refléter la décision prise sous la résolution précédente, qui sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 6. Capital social.** "Le capital social est fixé à trente cinq mille Euros (EUR 35.000), représenté par mille quatre cent (1.400) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune".

*Vérification notariale et Certification*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité des actes juridiques et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion et atteste l'exact accomplissement des actes et formalités antérieurs à la fusion relatifs à la Société, (ii) confirme avoir reçu de la cour Autrichienne (Cour Commerciale de Vienne) le certificat attestant l'exact accomplissement des actes et formalités antérieurs à la fusion relatifs à la Société Absorbée et (iii) déclare avoir vérifié et certifie la légalité de l'accomplissement de la Fusion, spécialement le fait que la Société et la Société Absorbée ont approuvé le Projet de Fusion dans des termes identiques.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56975. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178389/245.

(130218656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Revetas Holding LX 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.637.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of December.

Before the undersigned Me Karine REUTER, a notary resident in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Revetas Capital Recovery Fund I L.P., a limited partnership established in Guernsey with number 1935 and whose registered office is at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, represented by Revetas GP Limited, a limited company incorporated and organised under the laws of Guernsey, with registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, in its capacity as General Partner,

here represented by Richel Van Weij, private employee, whose professional address is 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Guernsey, on 5<sup>th</sup> December 2013,

after signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Revetas Holding LX 1 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may furthermore grant security interests over and may pledge its shares. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company at such time as may be specified in the convening notices of the meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

*Subscription and Payment*

Revetas Capital Recovery Fund L.P., represented as stated above, subscribes for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,350.- (one thousand three hundred fifty euros).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Appointment of Ms. Charlotte Lahaije-Hultman, Director, born in Barnarp, Sweden on 24<sup>th</sup> March 1975, whose address is at 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period.

2. Appointment of Mr. Alan Botfield, Director, born in Stirling, Scotland, on 22<sup>nd</sup> December 1970, whose address is at 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period.

3. The registered office of the Company is located at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le treizième jour de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Revetas Capital Recovery Fund L.P., une société en commandite organisée selon les lois de Guernsey, immatriculée sous le numéro 1935, ayant son principal établissement à 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, représentée par Revetas GP Limited, une société constituée et organisée selon les lois de Guernsey ayant son principal établissement à 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, en sa qualité d'associé commandité,

représenté par Richel Van Weij, employé privé, avec adresse professionnelle 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 5 décembre 2013.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Revetas Holding LX 1 S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut également consentir des sûretés ou nantissements sur ses parts sociales. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

#### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un quelconque gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social de la Société et à l'heure indiquée dans la convocation.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération.

Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et Libération*

Revetas Capital Recovery Fund L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.350 (mille trois cent cinquante euros).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Nomination de Mme Charlotte Lahaije-Hultman, gérant, né à Barnarp, Suède, le 24 mars 1975, dont l'adresse est 15, rue Edward Steichen, 4<sup>e</sup> étage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

2. Nomination de M. Alan Botfield, gérant, né à Stirling, Ecosse, le 22 décembre 1970, dont l'adresse est 15, rue Edward Steichen, 4<sup>e</sup> étage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. VAN WEIJ, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16421. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177201/495.

(130215747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Varenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Varenne S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 52.677.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX-NEUF NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "VARENNE S.A.", ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 52677, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN en date du 24 octobre 1995, publié au Mémorial C n° 663 du 30 décembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry JACOB, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Prescilla ARNOULD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Annick LEBLON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation de la situation intérimaire au 30 septembre 2013.

2. Suppression de la valeur nominale des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions.

3. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 238.438,25 (deux cent trente-huit mille quatre-cent trente-huit Euros et vingt-cinq cents) par apport en cash pour le porter de EUR 31.000,00 (trente et un mille Euros) à EUR 269.438,25 (deux cent soixante-neuf mille quatre cent trente-huit Euros et vingt-cinq Cents) sans émission d'actions nouvelles, par modification du pair comptable.

4. Réduction du capital social par apurement des pertes réalisées arrêtées au 31 décembre 2012 d'un montant de EUR 232.262,33 (deux cent trente-deux mille deux cent soixante-deux Euros et trente-trois cents) et par apurement des pertes réalisées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 septembre 2013 par réduction du capital social de EUR 6.175,92 (six mille cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-douze cents) sans annulation d'actions, par modification du pair comptable, pour le porter de EUR 269.438,25 (deux cent soixante-neuf mille quatre cent trente-huit Euros et vingt-cinq Cents) à EUR 31.000,00 (trente et un mille Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinq) actions, sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6. Transformation du statut de la société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée.

7. Modification subséquente et adéquate de l'Article 4 pour lui donner la teneur suivante:

«4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également

consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

8. Décision de changer la dénomination sociale de la société en «Varenne S.à r.l.».

9. Refonte générale des statuts sans toutefois changer ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social afin d'adapter les statuts de la Société, pour leur donner la version coordonnée jointe en annexe à la présente convocation.

10. Démission des Administrateurs.

11. Démission du Commissaire aux Comptes.

12. Nomination d'un gérant unique.

13. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la situation intérimaire de la Société arrêtée au 30 septembre 2013.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale de la totalité des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 238.438,25 (deux cent trente-huit mille quatre-cent trente-huit Euros et vingt-cinq cents) par apport en cash pour le porter de EUR 31.000,00 (trente et un mille Euros) à EUR 269.438,25 (deux cent soixante-neuf mille quatre cent trente-huit Euros et vingt-cinq Cents) sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire ainsi souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

La prédite augmentation de capital a été intégralement libérée en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 238.438,25 (deux cent trente-huit mille quatre-cent trente-huit Euros et vingt-cinq cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social par apurement des pertes réalisées arrêtées au 31 décembre 2012 telles qu'elles ressortent des comptes approuvés de la Société au 31 décembre 2012, d'un montant de EUR 232.262,33 (deux cent trente-deux mille deux cent soixante-deux Euros et trente-trois cents), et par apurement des pertes réalisées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 septembre 2013, telles qu'elles résultent de la situation intérimaire de la Société arrêtée au 30 septembre 2013, par réduction du capital social à concurrence de EUR 6.175,92 (six mille cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-douze cents), sans annulation d'actions, mais par réduction du pair comptable, pour le porter de EUR 269.438,25 (deux cent soixante-neuf mille quatre cent trente-huit Euros et vingt-cinq Cents) à EUR 31.000,00 (trente et un mille Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, sans désignation de valeur nominale chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en «Varenne S.à r.l.».

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

La transformation se fait sur base de la prédite situation intérimaire de la Société arrêtée au 30 septembre 2013.

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales représentatives du capital sont détenues par Woodruff Properties Ltd, une «limited liability company» de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay 1, P.O. BOX 146, Road Town, Tortola BVI, inscrite au registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 674654.

Toutes les parts sont entièrement libérées.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 pour lui donner la teneur suivante:

«4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

L'assemblée rappelle qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de refondre complètement les statuts afin d'adapter les statuts de la Société aux résolutions prises ci-avant.

L'assemblée décide en conséquence d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Varenne S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Neuvième résolution*

L'assemblée accepte, avec effet à la date du présent acte, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

### *Dixième résolution*

Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernard BERETZKI, gérant de société, né le 12 juillet 1945 à Eaubonne (France), demeurant au 38, rue des Chênes, F-77400 Pomponne.

Le gérant unique aura les plus amples pouvoirs pour engager la société sous sa seule signature.

### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

### *Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 1.400.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. JACOB, P. ARNOULD, A. LEBLON, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2013. Relation: RED/2013/1976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013165213/335.

(130201231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**Sofrinex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 97.970.

**Minerfer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 182.560.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A eu lieu une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Sofrinex Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97 970, constituée selon acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil et Associations, numéro 119, le 29 janvier 2004 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster agissant en remplacement de Maître Henri Beck, en date du 26 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2512, le 10 octobre 2013.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de catégorie A et des cinq cent dix (510) actions de catégories B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités et délais de convocation;
- (2) Reconnaissance de ce que toutes les formalités requises par l'article 295 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ont été dûment remplies;
- (3) Approbation (i) du projet de scission partielle tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2694, du 29 octobre 2013 (le «Projet de Scission Partielle»), et (ii) de la scission partielle par constitution d'une société nouvelle (la «Scission Partielle»);
- (4) Allocation des actifs et passifs de la Société;
- (5) Approbation de la constitution et des statuts de la société résultant de la Scission Partielle;
- (6) Allocation des actions émises par la nouvelle société;
- (7) Rapport du réviseur d'entreprises agréé;
- (8) Nomination des organes de la nouvelle société résultant de la Scission Partielle;
- (9) Etablissement du siège social de la nouvelle société au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (10) Réduction du capital social de la Société suite à la Scission Partielle par l'annulation de (i) deux cent quarante-cinq (245) actions de catégorie A et (ii) deux cent cinquante-cinq (255) actions de catégorie B;
- (11) Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;
- (12) Délégation de pouvoirs aux administrateurs de la Société afin de noter dans le registre des actions nominatives l'annulation des actions de la Société à la suite de la Scission Partielle;

(13) Délégation de pouvoir aux administrateurs de la nouvelle société issue de la Scission Partielle et aux administrateurs de la Société en vue de passer les actes et formalités éventuellement encore requis en rapport avec l'exécution de la Scission Partielle réalisée; et

(14) Divers.

IV. Que les dispositions de la Loi concernant les scissions ont été respectées comme suit:

(i) Le 22 octobre 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé d'approuver le Projet de Scission Partielle concernant la scission partielle de la Société par création d'une société nouvelle conformément aux articles 307 et suivants de la Loi. Le Projet de Scission Partielle a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2694, le 29 octobre 2013, conformément à l'article 290 de la Loi.

Les administrateurs de la Société ont pris acte de la non-application à la Scission Partielle des articles 293, 294 et 295 paragraphe (1), c), d) et e), et en particulier de l'absence d'obligation de faire établir un rapport justifiant d'un point de vue juridique et économique le Projet de Scission Partielle et de confier à un réviseur d'entreprises agréé l'examen et la rédaction d'un rapport écrit concernant le Projet de Scission Partielle.

(ii) Le Projet de Scission Partielle, les comptes annuels et les rapports de gestion de la Société des trois (3) derniers exercices sociaux, ont été mis à la disposition de l'actionnaire unique de la Société au moins un (1) mois avant la date de cette assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 295 de la Loi. Une attestation du conseil d'administration de la Société confirmant la mise à disposition de ces documents, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes afin d'être déposée auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

V. Que l'assemblée générale a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité des actions étant représentées à cette assemblée générale, l'assemblée générale renonce aux formalités et délais de convocation. L'actionnaire unique représenté se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale reconnaît que toutes les formalités requises par l'article 295 de la Loi ont été dûment remplies.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver (i) le Projet de Scission Partielle tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2694, du 29 octobre 2013 et (ii) la Scission Partielle avec effet à la date du présent acte, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver l'allocation des actifs et passifs de la Société à la société bénéficiaire tels que mentionnés dans le Projet de Scission Partielle publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2694, du 29 octobre 2013.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale approuve la constitution de la nouvelle société telle que proposée dans le Projet de Scission Partielle.

L'assemblée générale décide ainsi la constitution sous forme authentique d'une nouvelle société anonyme et a requis le notaire instrumentant de constater authentiquement ses statuts tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2694, du 29 octobre 2013, à l'exception de l'article 21 que l'assemblée générale décide de modifier.

#### **« Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination MINERFER S.A..

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert,

conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

## **Titre II. - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000) représenté par 245 (deux cent quarante-cinq) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, et 255 (deux cent cinquante-cinq) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Les actions de la catégorie A donnent droit au remboursement de la prime d'émission aux seuls détenteurs d'actions de la catégorie A, au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux.

En cas d'absorption de pertes, la prime d'émission versée par les détenteurs d'actions de catégorie A et non encore distribuée aux détenteurs d'actions de catégorie A sera utilisée à concurrence de 49% du montant se trouvant sur ce compte de prime d'émission pour compenser ces pertes.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III. - Administration - Direction - Surveillance**

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Si la société comporte un seul actionnaire, elle peut être dirigée par un administrateur unique. L'administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au conseil d'administration.

10.3. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit une voix.

#### **Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Le solde du bénéfice annuel net après dotation à la réserve légale peut être distribué aux actionnaires (le «Bénéfice Disponible»).

21.3. A chaque exercice social, en cas de décision de distribution du Bénéfice Disponible, chaque détenteur d'actions de catégorie A a le droit à un dividende privilégié par action de catégorie A égal à un pourcent (1%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie A (le «Dividende Préférentiel»).

21.4. Après distribution du Dividende Préférentiel, le solde du Bénéfice Disponible sera attribué aux porteurs d'actions de catégorie B.

21.5. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi, sous réserves du respect des règles de répartition entre les détenteurs d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B prévues aux articles 21.3 et 21.4 des présents statuts.

## **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

### **Art. 22. Dissolution - Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## **Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts».

### *Souscription - Libération*

Le capital souscrit de la société récipiendaire est libéré par les apports en nature mentionnés ci-dessus. Ces apports ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation en date du 3 décembre 2013, émis conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la Loi par A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 2.225.598,05 ne correspond pas au moins au capital social de EUR 50.000,00, représenté par 245 actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune et 255 actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune de MINEFER S.A. (à constituer) à émettre en contrepartie, augmenté d'une prime d'émission de EUR 2.175.598,05».

Le rapport d'évaluation signé «ne varietur» par les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En rémunération de ces apports, les actionnaires de la Société scindée recevront en contrepartie, deux cent quarante-cinq (245) actions de catégorie A d'une valeur nominale de cents Euros (EUR 100,-) chacune et (ii) deux cent cinquante-cinq (255) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cents Euros (EUR 100,-) chacune, de Minerfer S.A. correspondant à l'intégralité des actions émises par la nouvelle société, qui leur seront réparties de manière strictement proportionnelle aux actions détenues par eux dans Sofrinex Holding S.A., étant entendu que deux cent quarante-cinq (245) actions de catégorie A et (ii) deux cent cinquante-cinq (255) actions de catégorie B de la Société Scindée feront l'objet d'une annulation.

### *Décisions de l'assemblée générale de MINERFER S.A.*

L'assemblée générale de Minerfer S.A. décide de:

1. Déterminer le nombre d'administrateur à un (1).
2. Nommer M. Max Galowich, né à Luxembourg, le 30 juillet 1965, ayant son adresse au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en qualité d'administrateur unique de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.
3. Nommer Lux Audit S.A. ayant son adresse au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen en qualité de commissaire, pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.
4. Déterminer l'adresse du siège social au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de Minerfer S.A. commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'adapter le capital social qui, du fait de la Scission Partielle, est à réduire de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) par l'annulation de (i) deux cent quarante-cinq (245) actions de catégorie A et (ii) deux cent cinquante-cinq (255) actions de catégorie B.

### *Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000) représenté par 245 (deux cent quarante-cinq) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, et 255 (deux cent cinquante-cinq) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune».

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le registre des actions nominatives de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'annulation des actions dans le registre des actions nominatives de la Société.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'accorder aux administrateurs de la société nouvelle issue de la Scission Partielle et au Conseil d'Administration de la Société tous pouvoirs en vue de passer les actes et formalités éventuellement encore requis en rapport avec l'exécution de la Scission Partielle réalisée.

Fait et passé à Echternach, à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173577/273.

(130211773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Zoë S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 11A, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 169.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167934/9.

(130203684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**Zidcard, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 163.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167930/9.

(130204021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**ProLogis Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167719/9.

(130203581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**Rep International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 115.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167765/9.

(130204226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---